

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2011-8121 du 31 août 2011 portant modification
de la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 portant délégation de signature**

NOR : DEVD1124700S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires ;
Vu la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 modifiée portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe I de l'article 27 de la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 susvisée est ainsi rédigé :
« I. – M. Daniel ROUX, directeur du centre de Toulouse. »

Article 2

Au paragraphe II du même article, les mots : « M. Patrick TCHANG » sont remplacés par les mots :
« M. Yves GLEYZES ».

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2011.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 5

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 31 août 2011.

*Le président-directeur général
de Météo-France,*

F. JACO